

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

RECTORAT DE L'ACADEMIE DE DIJON
DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS
DEC 2

2 G RUE GENERAL DELABORDE
21000 DIJON
Tél. : 03 80 44 84 00
Mail. : dec2.cyclades@ac-dijon.fr

MADAME BOUILLOT Romane Pauline
Yvanna

22 RUE DU 8 MAI
71600 PARAY LE MONIAL



Application mobile :
CycladesVerif

Nom de famille : BOUILLOT

Nom d'usage :

Prénom(s) : Romane Pauline Yvanna

Née le : 01/11/2005 A : BEAUNE (021)

INE : 090961836BB

Etablissement : 0711755X LYCEE DU SACRE COEUR
PARAY LE MONIAL

Forme de passage : Globale - Jury : 33003

Catégorie : SCOLAIRE BACPRO 3 ANS

Spécialité Accompagnement soins et services à la personne option B - En structure

Epreuves du 1er groupe		Note	Coefficient	Points	Observations
Epreuve scientifique		12.97/20	7.0		
U11	Mathématiques	8.0/20	1.5	12.00	
U12	Physique-Chimie	12.5/20	1.5	18.75	
U13	Conduite projet accompagnement (1)	15.0/20	4.0	60.00	
U2	Analyse de situation(s) professionnelle(s) (1)	11.5/20	4.0	46.00	
Epreuve professionnelle		14.55/20	10.0		
U31	Soins d'hygiène et de confort, de services à la personne en structure (1)	15.0/20	4.0	60.00	
U32	Projet d'animation (1)	18.0/20	2.0	36.00	
U33	Conduite action d'éducation santé (1)	13.5/20	2.0	27.00	
U34	Economie et gestion	12.5/20	1.0	12.50	
U35	Prévention, santé, environnement	10.0/20	1.0	10.00	
U4	Langue vivante-Anglais	9.0/20	2.0	18.00	
Langue vivante A : écrite-Anglais		4.0/12			
Langue vivante A : orale-Anglais		5.0/8			
Français, histoire-géographie, enseignement moral et civique		10.25/20	5.0		
U51	Français	11.5/20	2.5	28.75	
U52	Histoire-géographie et enseignement moral et civique	9.0/20	2.5	22.50	
U6	Arts appliqués et culture artistique	16.0/20	1.0	16.00	
U7	Education physique et sportive-Contrôle en formation (Apte)	13/20	1.0	13.00	
CO1	Chef d'oeuvre	12.0/20		4.00	
Chef d'oeuvre : présentation orale		12.0/20			
Chef d'oeuvre : note du livret		12.0/20			
Chef d'oeuvre, note de la scolarité 1ère		10.00/20			
Chef d'oeuvre, note de la scolarité terminale		14.00/20			

Epreuves professionnelles **Total :** **16.0** **229.00** **Moyenne : 14.31/20**

RÉSULTAT : Epreuves du 1er groupe **Total :** **30.0** **384.50** **Moyenne : 12.81/20**

DECISION DU JURY: Admis Mention Assez Bien

(1) : Épreuve entrant dans le calcul de la moyenne des épreuves professionnelles

A DIJON, le 08 juillet 2024

Pour le recteur et par délégation
Le Chef de la division des examens
et concours

Le présent document vaut ce que de droit jusqu'à délivrance du diplôme pour le candidat admis. Il n'en sera pas délivré de duplicata. Prévoir des copies en cas de besoin.

NOTA: le changement de réglementation peut entraîner la modification ou la suppression de la validité des bénéfices ou des dispenses. Il est conseillé de se renseigner au plus tard lors de l'inscription à l'examen.



Laurent BARON-LORNAGE

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Un recours contentieux peut être formé devant le tribunal administratif de Dijon dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision.

Le recours administratif gracieux ou hiérarchique adressé à l'autorité administrative dans ce même délai prorogera le délai du recours contentieux.

Vous conservez ainsi la faculté de former ce dernier recours dans un délai de deux mois à compter de la décision intervenue suite au recours gracieux ou hiérarchique laquelle peut être implicite – absence de réponse de l'Administration pendant deux mois.

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite intervient dans un délai de deux mois après la décision implicite, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyen accessible par le site internet www.telerecours.fr

Les diplômes seront à retirer dans l'établissement de formation à partir de mi-octobre 2024.

Seuls les candidats isolés recevront leur diplôme, à leur domicile, par voie postale.